

## CHAPITRE VIII

### DERNIÈRES ANNÉES

La paix rétablie par saint Pierre entre Humbert III et le comte de Toulouse. — Sa médiation entre les clercs de Lyon et les comtes de Forez. — Accord entre les Chartreux du Reposoir et Turumbert de Brême. — Saint Pierre témoin dans une transaction entre les chanoines de Saint-Maurice et Humbert III. — Son séjour à la Grande Chartreuse. — Saint Hugues de Lincoln. — Acte de partage des biens de l'église de Tarentaise. — Saint Pierre au Chapitre Général de 1170. — Consécration de l'église de la Busière. — Projets de mariage entre Alix de Savoie et Jean sans Terre. — L'archevêque de Tarentaise jure pour Humbert III. — Ses rapports avec les Chartreux de Saint-Hugon.

Après cette longue lutte pour l'unité de l'Église qui lui avait coûté tant de travaux et de fatigues, où il s'était dépensé sans compter, le saint archevêque ne songeait plus qu'à vivre en paix au milieu de ses ouailles.

Mais le monde n'est jamais en paix. Aux portes mêmes de la Tarentaise, le bruit des armes retentissait. Le comte de Savoie était alors en guerre avec Alphonse de Toulouse, qui gouvernait le Dauphiné au nom de son frère Raymond V, comte de Toulouse. Celui-ci venait de conclure, en 1163, le mariage de son jeune fils Albéric dit Taillefer, avec Béatrix, fille et héritière de Guignes, comte d'Albon (1), mort depuis

---

(1) GURCHENON, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 235, dit que Béatrix était la petite fille du Dauphin. Mais on a encore une lettre de Ra. mond,

peu. Comme les jeunes mariés n'étaient encore âgés que de cinq ou six ans, il avait pris, au nom de son fils, le gouvernement des domaines apportés en dot par Béatrix. Puis, trop occupé par le gouvernement de ses propres états et par d'autres guerres qu'il avait à soutenir, il avait confié la tutelle d'Albéric à son frère Alphonse (1), avec le gouvernement du Dauphiné. Celui-ci avait fait siens du même coup les intérêts et les querelles des Guignes. Contre les prétentions de ceux-ci en Savoie propre, le comte de Savoie Amédée III avait déjà eu à se défendre. Dans une rencontre qui avait eu lieu à Montmélian, en 1140, le Dauphin avait été tué. Son fils, afin de venger cette mort, avait mis de nouveau, en 1153 le Siège devant Montmélian ; mais Humbert III, comte de Savoie, accouru en hâte, l'avait repoussé. Alphonse de Toulouse voulut-il venger ce double affront ? Voulut-il seulement continuer la politique que semblent avoir eue les Dauphins de s'étendre en Savoie pro-

---

comte de Toulouse, adressée à Louis VII, au sujet du mariage de son fils où on lit ses mots : *placati excellentiæ vestræ, ipsam nepotis vestri, filii mei, et filiaæ Dalfini Comitiss copulam laudare*. V. BOUVQUER, *Rec. hist. Gantes*, t. XVI, p. 70.

M. CHEVRAY lui (*Vie de Saint Pierre II*, p. 166) assure que Béatrix était la veuve du Dauphin. En 1167, date du conflit qui nous occupe, elle était âgée de six ans environ. Plus tard, veuve d'Albéric Taillefer, elle épousa en 1183, Hugues III de Bourgogne ; puis, veuve à nouveau, Hugues de Coligny, en 1193. Elle mourut en 1228.

(1) GURICHENON, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 235, explique que Geoffroy appelle ici Raymond de Toulouse du nom de son père Alphonse. En réalité, c'était bien Alphonse qui menait la guerre contre Humbert III, Alphonse, frère de Raymond. V. VAISSETTE, *Hist. du Languedoc*, t. II, p. 502 et 639-640.

L'explication de Guichenon a été reproduite par les Bollandistes, *AA. SS. Maii* t. II, p. 328, note k.

pre ? La guerre fut-elle, au contraire, portée en Dauphiné par le comte de Savoie, à l'instigation d'Alphonse, roi d'Aragon, qui, en guerre alors avec le comte de Toulouse, au sujet du comté de Provence qu'il lui disputait, cherchait à disperser ses forces en lui suscitant ce nouvel ennemi ? On ne saurait le dire. Quoi qu'il en soit la guerre recommença.

L'histoire ne nous dit pas de qui l'archevêque de Tarentaise reçut mission de rétablir la paix. On sait seulement qu'il se rendit dans le Toulousain, auprès du comte Raymond V. Geoffroy nous dit aussi qu'à l'occasion de cette affaire, il rencontra le roi d'Angleterre. Celui-ci se trouvait alors dans la région, car il menait la guerre contre le comte de Toulouse, qui refusait de lui rendre hommage pour le comté, qu'en sa qualité de duc d'Aquitaine, par son mariage avec Éléonore, Henri II revendiquait. Des démarques auprès du comte de Toulouse on ne sait rien, sinon qu'elles aboutirent, et que le paix fut rétablie. Ainsi tout comme s'avait été, en 1137, à l'intervention d'un moine, Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, qu'on dut de voir Louis VII renoncer à la guerre entreprise contre Amédée de Savoie, ce fut cette fois encore un autre Pierre, moine aussi, qui, en 1167, termina les hostilités par sa médiation.

La même année, nous le voyons intervenir dans un conflit non moins sanglant entre l'église de Lyon et les comtes de Forez.

Depuis longtemps les comtes et les évêques se disputaient la souveraineté de la ville. En 1157, une bulle de Frédéric, qui portait le grand sceau d'or de l'empereur, avait confirmé à l'archevêque Héralchus toutes les régales sur la ville de Lyon, ainsi que sur tout le territoire de l'évê-

ché, droits dont il semble bien qu'il jouissait depuis longtemps (1).

Cette bulle, dans laquelle les comtes de Forez prétendaient qu'on avait méconnu leurs droits, ne fit qu'affaiblir la discordance ; et depuis lors, malgré plusieurs essais de conciliation, la guerre avait à peine cessé ; obligeant même, à une certaine époque, l'archevêque Héraclius et ses gens à fuir devant les hommes du comte, qui mettaient la ville à sac, pour aller chercher refuge à la Chartreuse de Portes, auprès de Saint Anthelme.

Sans doute à cause de la part qu'il avait prise à Saint-Sigismond dans une affaire toute semblable entre l'évêque de Genève et le comte de Genevois, ce fut à Pierre de Tarentaise qu'on eut recours pour négocier un arrangement.

Après examen des droits de l'église et des prétentions du comte, un traité fut enfin signé à Lyon, le 14 octobre 1167. On y décida que les péages, tant par eau que par terre, seraient communs entre le comte et l'archevêque, ainsi que les monnaies, sauf la dîme, qui appartenait à l'archevêque seul. Le comte ne pourrait acquérir aucun fief sur le territoire de l'archevêque, et pareillement celui-ci ne pourrait en acquérir sur les terres du comte. La justice et les lois étaient communes, sauf que les clercs et leurs domestiques étaient justiciables de l'évêque, et que les gens de la maison du comte ne relevaient que de celui-ci.

Si un officier du comte arrêtait quelqu'un sans l'officier de l'archevêque, il ne pouvait ni le juger seul, ni le relâcher.

Le pont de la Saône était commun, ainsi que les berges et les places.

(1) V. *Gallia Christiana*, t. IV, Instr., col. 17.

D'autres arrangements encore étaient notés quant aux édifices religieux. En fin de quoi on déclarait que la discordance entre le comte et l'église de Lyon prenait fin par cet accord, en présence de l'archevêque (1).

Il faut le reconnaître, les choses ne furent pas réglées avec la même précision qu'à Saint-Sigismond. Ces droits en commun, cette justice exercée ensemble, devaient être une source de nouvelles contestations ; à tel point que, bientôt, les choses étant si embrouillées, les deux parties finirent par faire un nouveau traité, en 1173, dans lequel, par un échange mutuel de droits et de possessions, on parvint enfin à fixer exactement ce qui appartenait à chacun des contractants (2).

C'est, semble-t-il, à l'occasion de ce voyage qu'il fit à Lyon que le saint, passant à Saint-Symphorien (3), à quelque distance au sud de la ville, se signala par un miracle tout à fait extraordinaire, dont on ne peut manquer, bien qu'elle paraisse invraisemblable, de rapporter ici l'histoire, à cause du soin que prend Geoffroy d'en affirmer l'authenticité.

Un homme pieux de Saint-Symphorien avait une fille atteinte d'une maladie étrange, dîte croyait-on aux maléfices d'une sorcière, et dont on désespérait de la guérir.

(1) V. D'ACHENY, *Spicileg.*, t. III, p. 538.

(2) Ce nouveau traité, qui attribuait le comté de Lyon à l'archevêque et celui de Forez au comte laïc, fut approuvé par le pape, le 1<sup>er</sup> avril 1174. V. BOUQUET, *Rec. hist. Gaulles*, t. XV, p. 942 E. — Le pape n'approuvait qu'à regret cet arrangement, comme on peut le voir dans une lettre qu'il adressa l'année suivante aux évêques de Vienne et de Clermont à ce sujet, où il qualifie cette transaction de *minus honesta*. V. BOUQUET, *ibid.* p. 950 E ; et *Pal. Lat.*, t. CC, col. 1024 A.

(3) Il semble qu'il s'agit ici de Saint-Symphorien d'Ozon, entre Lyon et Vienne.

Dans la pensée peut-être qu'on en viendrait mieux à bout, c'est à un magicien et non à un médecin qu'on eut recours. Des médicaments et des formules secrètes (1) furent employés par le magicien, qui, entre autres remèdes, mordit la malade au bras. Elle guérit en effet ; mais par moment elle souffrait encore, comme si des aiguilles lui sortaient du cœur. Chose inouïe, on vit bientôt de la plaie, laissée sur son bras par la morsure du magicien, sortir des aiguilles de fer. Un jour que Hugues, abbé du monastère cistercien de Léoncel (2), passait dans le pays, on lui mena la malade, en le priant de faire quelque chose pour sa guérison. Cet abbé que notre historien ne veut pas nommer parce qu'il était encore vivant à l'époque où il écrivait (3), mais dont le nom nous est connu par la chronique de Clairvaux (4), entendit la malade en confession et lui donna la communion en viatique, comme à quelqu'un qui va mourir. Après quoi il fit le signe de la croix sur la plaie de la malade, et affirma qu'il n'en sortirait plus d'aiguilles de fer. A partir de ce moment, en effet, on n'en vit plus sortir, alors que déjà on en avait tiré jusqu'à dix-sept. Mais quelle ne fut pas la surprise lorsqu'au lieu d'aiguilles de fer, on vit sortir de la plaie des esquilles de bois, de la grosseur et de la longueur

(1) *Terri arborum cortices, pocula verbis et herbis infecta propinat.* AA. SS. Boll., Maii II, p. 327 A.

(2) Hugues, abbé de Léoncel en 1163, puis de Bonnevaux en 1169.

(3) *Sed parcendum adhuc suspensiti, et nomen crediti reticendum,* nous dit Geoffroy, AA. SS. Boll., Maii t. II, p. 327 B.

(4) On y lit, en effet, à l'année 1183 : *Usque ad hæc tempora vivebat sanctus Hugo abbas Bonacavallis. Iste est qui mulierem inferentem primo ab acubus ferreis liberavit ; quam postea sanctus Petrus Tarentasensis a sudibus, id est a brochis ligneis, de brachio ejus ecerantibus perfecta sanavit.* V. *Claraevallense Chronicon*, dans *Pat. Lat.*, t. CLXXXV, col. 1250.

d'une épine ! Au cours de l'année, il en sortit jusqu'à seize.

L'archevêque de Tarentaise, vint à passer dans le pays en compagnie de l'abbé Hugues. Tandis qu'il célébrait la messe, on amena la malade ; à ce moment, dans l'église même, il sortit de la plaie de la malheureuse une esquille de bois que le sacristain tira sous les yeux de tous. C'était la dix-septième qui sortait ainsi. L'archevêque entendit la confession de la malade et lui donna la communion ; puis il lui dit de se rassurer, que jamais plus rien ne sortirait ainsi de la plaie de son bras. Et, en effet, à dater de ce jour, la jeune femme fut tout à fait guérie.

Notre biographe ajoute qu'elle est toujours en vie, et qu'elle raconte à qui veut l'entendre sa guérison merveilleuse. Il donne même le nom de son père, *Petrus de Frazimeto*, connu et honoré dans le pays ; afin que, si la singularité du fait laisse quelque lecteur incrédule, on puisse lui prouver ce qu'il ne veut pas croire, *ut si quem dubium novitas tanta reddiderit, probare forsitan liceat, quod credere detrectarit* (1). On ne peut pas être plus précis.

D'autres différends d'un genre moins belliqueux que ceux qu'on vient de raconter réclameraient encore l'entremise de l'archevêque. Il s'agit d'abord des Chartreux avec lesquels, depuis son enfance il avait gardé des attaches. La Chartreuse du Reposoir se voyait contester par Turumbert de Brème des possessions qu'elle avait sur les montagnes de Marins et de Brème. Rodolphe, fils d'Aymon de Faucigny, pour suivre l'exemple de son père, qui avait fondé cette maison en 1151 et l'avait toujours pro-

(1) AA. SS. Boll., Maii t. II, p. 327 C. On trouve ce fait relaté dans GÖRNES, *La mystique divine, naturelle et diabolique*. Traduction Sainte-Foi, Paris, 1854-1855, t. V, p. 278-79.

tégée, prit la défense des Chartreux. Pour mettre fin à ces contestations, il fit appel à l'archevêque de Tarantaise, à l'évêque de Genève Arducius, aux abbés d'Aulps, de Saint-Maurice, d'Abondance et de Sixt. L'assemblée se tint à Valères, grange des Chartreux proche du monastère (1) le 29 décembre 1168. On y signa une convention par laquelle Turimbert renonçait à toute préférence sur les montagnes contestées (2).

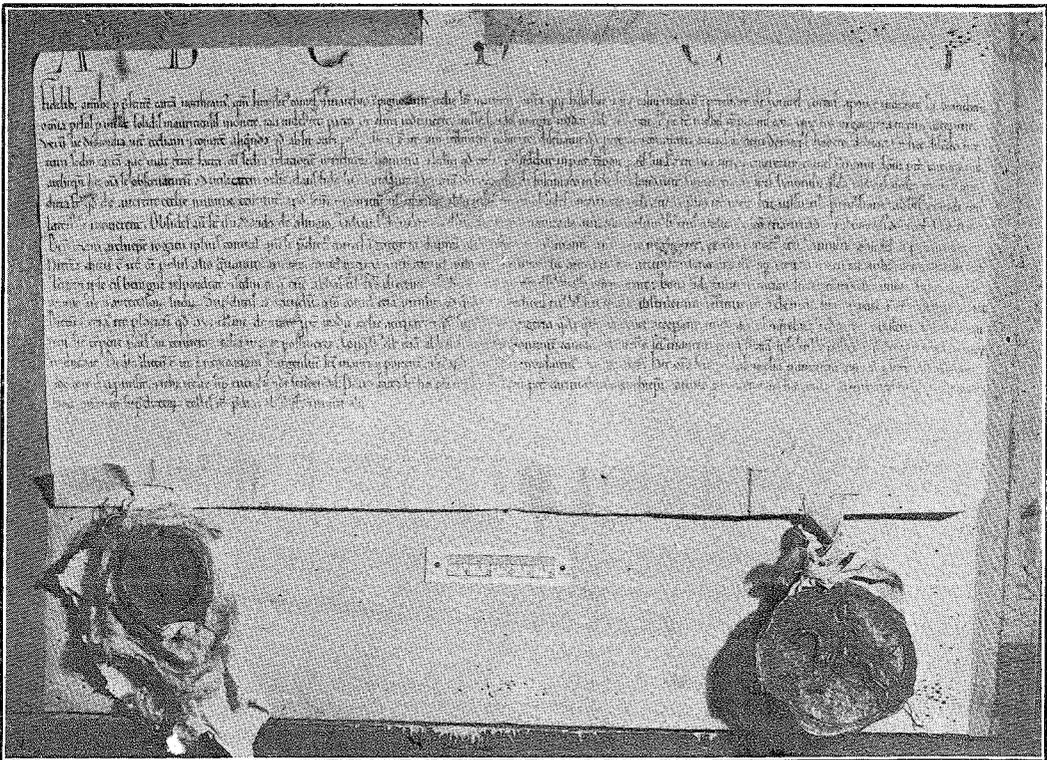
Plus tard, c'est au milieu des chanoines de Saint-Maurice que nous retrouvons notre archevêque. Il s'agissait d'une transaction entre l'abbaye et Humbert III, comte de Savoie.

En 1147, quand le comte Amédée III partit pour la croisade, pour faire face aux dépenses de l'expédition, il emprunta aux chanoines d'Againe la fameuse table d'or donnée par Charlemagne, d'une valeur de soixante-cinq marcs d'or. En plus d'une redevance annuelle à payer jusqu'à restitution, il leur hypothéqua quelques-uns des droits qu'il avait sur la vallée de Bagnes et d'Octiez, qui est l'ancien nom de Volleges. A la mort d'Amédée, qui survint l'année suivante, Humbert, qui lui succéda, se vit dans l'impossibilité de rembourser. Sur les conseils de l'évêque de Lausanne Amédée, il renonça en 1150, à ses droits sur les terres hypothéquées (3).

(1) On sait que Valères est une grange du Reposoir par un acte de confirmation d'Henri de Faucigny, de 1185. V. *Mém. Doc. Acad. Salésienne*, t. XVIII (1895), p. 634.

(2) On trouve le texte de cette convention dans *Revue Savoisienne*, publiée par la Société Florimontane d'Annecy, t. VII (1866), p. 19. — Une traduction en a été donnée dans *Mém. Doc. Acad. Salés*, t. XVIII (1895), p. 568-569.

(3) V. GUICHENON, *Hist. de Savoie*, Preuves, p. 38 et 40.



Sceau de saint Pierre

Sceau de Humbert III

Transaction entre Humbert III, comte de Savoie, et l'abbaye de Saint-Maurice

C'est encore de ces terres qu'il s'agit dans la transaction qui nous occupe. Le comte y cède ses droits sur Bagnes et Volières, moyennant la somme de mille sous de Saint-Maurice. Mais espérant, semble-t-il, des jours meilleurs, il se réserve le droit de se racheter ; et ce sont les conditions de ce rachat qui occupent la plus grande partie de l'acte. Si le comte veut racheter ses gages en rendant les mille sous, il devra les rendre de la même valeur ; et, dans les gages, on ne comprendra pas ceux que l'abbaye a reçus auparavant. De plus, pour éviter toute contestation, il est entendu qu'on devra distinguer soigneusement ce que le comte aura pour ses droits de régale, et pour ses droits de comté. Ce départ se fera d'après la teneur de la charte précédente. On s'en référera à ce que l'abbaye possédait pacifiquement au temps du comte Amédée, et on aura recours au témoignage d'hommes dignes de foi. L'original de cette charte se trouve à l'abbaye de Saint-Maurice ; on y voit encore appendant le sceau de l'archevêque, ainsi que celui du comte Humbert (1).

(1) C'est un grand parchemin chirographé de 43 cent. de large sur 21 1/2 de haut. Le texte se trouve dans la *Gallica Christiana*, t. XII, Instr., col. 492, à l'année 1177. Les éditeurs ont été induits en erreur par un hommage du comte de Genève à l'abbé d'Againe, réellement de 1177, qui se trouve accolé au dos de notre acte, et que par inadvertance ils ont publié à la suite. L'acte n'est pas daté ; mais M. le chanoine Boccard, l'historien du Valais, pensait qu'il datait de 1170 environ. Il existe aussi à Saint-Maurice un double semblable, mais non scellé.

Ces renseignements sont dus à M. le chanoine Tonoli, archiviste de l'abbaye de Saint-Maurice.

On trouve également le texte de cette chartre dans ГИРСЕНОН, *Hist. de Savoie*, Preuves, p. 40 ; et dans СВЯТОШ П РОМИС, *Documenti, sigilli e monete*, p. 72.

Les deux sceaux se trouvent reproduits dans ГАЛЪВАЛЪН (D. L.), *Sigilla Aganensis*, Pl. XVIII, n° 59 ; pl. IV, n° 12,

Au milieu du monde et des affaires auxquelles il était mêlé sans cesse, l'archevêque de Tarentaise garda toujours le profond attachement du moine pour le recueillement et la solitude. A côté des cloîtres cisterciens dont il était souvent l'hôte, il avait une prédilection pour la Chartreuse, qu'il visitait souvent. Dans les dernières années de sa vie, les séjours qu'il y faisait étaient fréquents et prolongés. Geoffroy nous dit seulement son attachement pour les Chartreux, sans plus.

C'est à ces moines que nous devons les renseignements qui nous font connaître le saint dans sa vie intime, à l'époque même où il avait atteint l'apogée de la gloire. On le lit dans la vie de saint Hugues (1), originaire d'Avallon en Dauphiné, d'abord moine de Chartreuse, puis prieur de Witham, en Angleterre, enfin évêque de Lincoln.

Aux environs de 1170, Hugues, âgé d'une trentaine d'années, était Chartreux depuis dix ans. « A cette époque, nous dit son biographe, Pierre, le très saint archevêque de Tarentaise, moine cistercien, avait coutume de venir souvent en Chartreuse ; et là, dans une cellule solitaire, au milieu de celles de ces saints religieux (qui sont comme les alvéoles d'une ruche pleine de miel), tout comme l'abbeille prudente, il venait par intervalles passer des mois entiers. Tout comme la douce colombe, il venait respirer dans cette arche du repos, avec Noé, fuyant le tumulte du siècle, qui est comme un torrent qui inonde de ses eaux,

(1) Extrait d'une vie manuscrite de saint Hugues, Liv. I, c. XIII, dans Le COURTEUX, *Ann. Castus ord.* (ann. 1175), t. II, p. 408-10. On trouve une autre version plus courte d'après *Hugonis Vita ab Alexandro monacho...* lib. I, cap. XI, dans *Patr. Lat.*, t. CLIII, col. 558-59.

« pour la recouvrir, presque toute la surface de la terre.  
« Là il se livrait aux saintes méditations et aux entretiens spirituels avec les saints. Avec saint Paul, il croyait avoir trouvé un autre paradis, et souvent même il était ravi jusqu'au troisième ciel ».

Ces lignes nous font voir en substance avec quelle joie le saint, quittant les bruits du monde, venait se retenir dans le calme du cloître ; comment, libre de tout souci, il y pouvait vaquer plus facilement à l'oraison.

« C'est Hugues qu'on avait mis à son service. Qui donc était plus digne que lui d'entrer dans l'intimité d'un tel homme ? Qui aurait pu apporter plus de pureté pour toucher des membres si saints, plus de douceur pour les réchauffer ? Qui aurait pu les traiter avec plus de soin et servir avec plus de dévouement un tel prélat ? »

L'archevêque atteignait ses soixante-dix ans. Usé par une vie exceptionnellement active, fatigué par des courses continuelles, sa santé réclamait des soins particuliers. Ce qui n'empêchait pas qu'il occupât les loisirs que lui procurait la retraite. Il n'avait jamais perdu le goût des livres, et la bibliothèque de la Chartreuse, rassemblée à grands frais par le fameux prieur Guignes, était à sa disposition.

« Qui aurait pu, qui aurait su offrir au saint un service plus délicat et plus agréable ? Si on lui demandait de trouver quelque référence dans cette immense bibliothèque que qui était comme un océan de livres, *in tanto librorum pelago*, qui aurait pu s'en acquitter avec plus de compétence, plus de rapidité et plus de grâce que lui ? »

Saint Hugues était aussi homme de livres. Il possédait en même temps une grande mémoire. « Tout ce qu'on lui demandait de la Sainte Écriture, il savait où le trouver.

« Que ce soit un passage de l'Ancien ou du Nouveau Testament, quelque fait de la vie d'un saint, ou quelque traité des docteurs, rien n'échappait à sa sagacité. »

« Quand le saint parlait, Hugues l'écoutait avec docilité et mansuétude. S'il arrivait qu'il dût parler à son tour, il le faisait avec finesse ; remarquable dans ses paroles, par son action comme par sa douceur. » Tableau charmant du jeune moine et du saint archevêque, arrivé à la fin de sa carrière riche d'expérience, dont il faisait bénéficier son compagnon. « On eût dit Jean et Pierre rendus l'un à l'autre et réunis ; celui-ci, Pierre par l'âge comme par le nom, celui-là, semblable à Jean par les fonctions et par la grâce. En effet, il se rendait utile en tout ce qui pouvait être agréable au cœur du vieillard. »

« Souvent il lui lavait les pieds, les baisant de cœur parce qu'il n'osait le faire de bouche ; et il racontait que tandis qu'il s'acquittait de cet office, lavant les pieds et les jambes du saint, celui-ci lui disait : Mon fils, c'est tout mon pauvre corps qui aurait besoin d'être lavé ainsi ; lave-moi tranquillement et comme il faut, *Fili, etiam superiora lavari indigent, lava secure et bene*. Il disait en effet, que ce genre de remède était un grand soulagement pour ses membres infirmes. »

« Il y a encore aujourd'hui, à flanc de montagne, sur le chemin qui mène de la maison des moines aux ateliers des frères, un siège qu'on avait fait pour permettre au saint de prendre quelque repos. La Chartreuse comportait en effet, deux habitations : la maison haute, ou maison des moines, la Chartreuse proprement dite ; et la maison basse où vivaient les convers. C'est là que se trouvaient les ateliers et les bâtiments d'exploitation. Les

hôtes y avaient aussi leur logis. Seuls les évêques, les dignitaires ecclésiastiques et les autres religieux étaient admis à loger à la maison haute. La maison basse était ce qu'on appelle depuis longtemps la correirie. Ainsi le saint évêque se promenait en allant à la maison des frères. « Il était souvent fatigué jusqu'à être mouillé de sueur en allant et venant, car il ne lui était pas permis, bien qu'étant archevêque, d'aller à cheval ; tout comme le prieur de Chartreuse lui-même n'en avait pas la permission. » Les chevaux, en effet, ne devaient pas dépasser la correirie où se trouvaient les écuries. C'était là que commençait le territoire du monastère dont on écartait tout bruit et toute distraction.

« Entre deux grands sapins tout rapprochés, on avait placé une poutre en travers, et c'était là tout ce qui constituait ce trône pontifical. L'auteur nous raconte qu'il a vu saint Hugues lui-même venir s'asseoir à cette même place, alors qu'il était évêque de Lincoln, dans un séjour qu'il fit en Chartreuse en 1200, peu de temps avant sa mort. Et là il racontait ses souvenirs « du saint archevêque, qui vivait alors parmi les bienheureux. En même temps, il épongeait la sueur qui coulait sur son visage, car lui aussi avait beaucoup de peine à gravir la montée. »

L'auteur ajoute : « Sur ce siège vénérable, à nous aussi qui tenons tout cela d'Hugues lui-même, il nous a été agréable de nous asseoir ; admirant cette pièce de bois sec, si bien unie à ces arbres vivants, que le travail d'ajustement ne se voyait qu'à peine. Selon l'opinion de quelques-uns, c'était même un miracle que pendant douze ans et plus, alors que les sapins avaient poussé en hauteur, le siège cependant ne se soit pas élevé avec eux,

« mais soit resté à telle hauteur qu'un homme, même de petite taille, pût s'y asseoir aisément. Ce qui pouvait se voir encore dernièrement, comme si la sève ne montait plus ». L'auteur, on le voit, est prudent dans l'appréciation du fait miraculeux ; rien ne nous empêche de l'imiter.

Puis il revient aux souvenirs du saint archevêque :  
 « On rapportait encore ceci : Après s'être mis au lit pour réparer par le repos de la nuit ses membres épuisés par les travaux du jour, pendant que saint Hugues le couvrait et l'installait, chaque soir il récitait cette oraison :  
 « Accordez-nous, Dieu tout puissant, de savoir vous rendre grâces pour les bienfaits que vous nous avez accordés, afin qu'à l'avenir nous soyons dignes d'en obtenir de plus grands encore, *Præsta quæsumus, omnipotens Deus, ut de perceptis muneribus gratias exhibentes, beneficia potiora sumamus* » (1).

« Chaque soir aussi, le saint béneissait Hugues, son serviteur fidèle, et de son autorité pontificale, lui donnait l'absolution de ses péchés, ajoutant quelques conseils spirituels. Enfin il n'épargnait rien de ce qui pouvait lui être utile, lui faisant connaître tout ce qu'il savait devoir lui profiter et, par son intermédiaire, à beaucoup d'autres ».

On a cru devoir rapporter ce passage dans son entier, pour conserver au récit toute son originalité et sa fraîcheur, autant du moins que le souffre une traduction.

(1) Cette oraison est la postcommunion de la messe du vendredi des quatre-temps de septembre. C'est aussi celle de la messe *Statuit*, du commun des confesseurs Pontifes ; précisément celle de saint Pierre de Tarentaise.

C'est au cours d'un de ces séjours au milieu des fils de saint Bruno que notre saint rédigea l'acte de partage des biens de l'église de Tarentaise dont on possède encore le texte (1). Il y détermine exactement ce qui appartiendra aux chanoines et ce qui appartiendra à l'archevêque. Il dit, en commençant, que longtemps il a médité cet arrangement, mûri son projet ; et qu'il ne le réalise qu'après avoir pris conseil des évêques de Sion et d'Aoste, ses suffragans, des évêques de Maurienne et de Belley, des abbés de Tamié, d'Againe et d'Abondance ; du chapitre de Tarentaise et des Chartreux.

Cette page, seul écrit qui nous reste du saint, est comme son testament. On remarque, à le lire, qu'il est tout imprégné de la doctrine de saint Benoît. L'autorité absolue s'y trouve tempérée par la crainte des jugements de Dieu ; le chef qui, seul, prend les décisions ne le fait qu'après avoir pris conseil.

On y lit que c'est à l'archevêque qu'appartiendra de tout administrer, *curam gerere omnium*. C'est lui aussi qui recevra les laïcs qui viendront à conversion, qui les bénira et qui recevra leurs vœux. C'est à l'archevêque que reviendra la nomination du prieur, du sacristain, du chantre de l'économie et des autres charges ; comme il lui appartiendra aussi de les déposer et d'en mettre d'autres en leur place. Mais dans tout cela il devra agir avec la crainte de Dieu et pour le bien commun, avec le conseil de chanoines craignant Dieu. Tout cela est à ce point inspiré de saint Benoît qu'on croirait lire les chapitres de la règle du

(1) *Gallia Christ.*, t. XII, Instr., col. 383 ; Besson, *Mém.*, pr. 32.

saint patriarche, qui ont trait à l'abbé et au gouvernement du monastère.

Voilà pour les personnes. Viennent les dispositions qui ont trait aux possessions. Pour éviter à l'avenir toute contestation entre les chanoines et l'archevêque, les bénéfices seront exactement répartis. D'abord, pour simplifier, partout où les chanoines auront des droits sur les possessions de l'archevêque, ils y renonceront ; et inversement, l'archevêque renoncera à ses droits sur les possessions des chanoines ; excepté toutefois l'église de Moutiers.

Vient ensuite la répartition des paroisses. Il est rappelé que l'archevêque devra en faire chaque année la visite, par lui-même ou par délégué, sans se faire accompagner d'une suite nombreuse pour n'être pas à charge aux fidèles.

S'il arrive que l'archevêque ait à aller à Rome, ou qu'il ait des frais extraordinaires de représentation, ou encore quelque autre nécessité, les chanoines, ainsi que les chapelains, devront lui venir en aide.

L'acte fut lu en Chartreuse devant les moines assemblés, et copie en fut remise à l'abbaye de Tamié pour y être conservée. L'année suivante, à la demande de l'archevêque, le pape Alexandre III confirma ce règlement, dans une bulle du 15 février 1171 (1), accordant, de plus, à l'église de Tarentaise, sans doute en reconnaissance du dévouement dont l'archevêque avait fait preuve à l'égard du Saint Siège à l'occasion du schisme, le privilège de n'être

(1) *Gallia Christ.*, t. XII, Instr., col. 385 ; Besson, *Mém.*, p. 33 ; *Patr. Lat.*, t. CC, col. 870-72 ; *Mém. Doc. Acad. Val d'Aïère*, série des Doc., t. I, p. 235.

plus soumise à l'église de Vienne, mais de relever immédiatement du Saint Siège.

Le saint archevêque, comme avaient coutume de le faire les évêques tirés de l'ordre de Cîteaux, continuait à assister au Chapitre Général. En 1170, le duc de Bourgogne Hugues III, avant de partir pour la Terre Sainte, fut associé aux prières et aux bénéfices spirituels de l'ordre cistercien, par les mains de Guichard, archevêque de Lyon, ancien abbé de Pontigny ; de Pierre, archevêque de Tarentaise, et d'Alexandre abbé de Cîteaux. C'est ce qu'on peut lire dans la charte par laquelle, en retour, le jeune duc, arrière-petit-fils du fondateur de Cîteaux, affranchit toutes les abbayes de l'ordre situées dans le duché, de tout péage, minage et autre prestation, avec liberté entière dans les ventes, et dans l'achat de ce qui était nécessaire à leur usage (1).

C'est sans doute au retour d'un de ces voyages en Bourgogne, à l'occasion du Chapitre Général, que notre saint, en 1172, consacra l'église de l'abbaye de la Busrière. Cette maison, sortie de Cîteaux, et établie en 1130 à Loiserolle, au diocèse d'Autun, brûla peu de temps après sa fondation. Les moines la rebâtirent à une lieue de là ; et c'est l'église du nouveau monastère que saint Pierre fut appelé à consacrer. Le transept et trois travées en subsistent encore (2). Depuis le siècle dernier, elle est devenue la paroisse de la Busrière-sur-Ouche.

(1) Dom PLANCHER, *Hist. de Bourgogne*, Pr. LXXXIII, p. LIII.

(2) On voit encore, peinte sur la muraille de la première travée, une des croix de consécration. Une inscription récente rappelle le souvenir de saint Pierre de Tarentaise.

Le passage du saint fut l'occasion de plusieurs miracles. Par l'imposition des mains, il guérit un jeune sourd-muet de dix ans ; puis deux frères, dont l'un était sourd et l'autre muet. Un moine de la Bussière, qui, depuis sept ans, était devenu aveugle par une taie qui lui recouvrait les yeux, s'entendit dire par le saint : « Soyez tranquille, le temps « approche où le Seigneur vous guérira. *Ne timeas, fili, in « proximo est ut a Domino cureris* ». Et en effet, vingt jours après, un clerc vint qui réussit à ôter la taie de ses yeux.

A cette époque, le comte de Savoie, encore privé de descendance masculine, avait entrepris à la cour d'Angleterre des négociations pour le mariage de sa fille aînée Alix ou Adélaïde, avec Jean sans Terre, quatrième fils d'Henri II. Il semble bien que les premières démarches en vue de ce mariage, qui avait pour but d'appuyer la puissance naissante de la maison de Savoie contre les entreprises du roi de France, aient eu lieu dès 1171. Quoi qu'il en soit, elles aboutirent, en 1173, à une entente entre les princes. Les conditions du mariage furent fixées dans une convention signée à Montferrand, en Auvergne (1).

Le comte de Savoie concédait à Jean, fils du roi Henri, en même temps que sa fille aînée Alix, au cas où sa femme le laisserait sans héritier, tout le comté, ainsi que toutes les terres qu'il avait en sa possession, ou qu'il pouvait acquérir. De son côté le roi devrait payer au comte cinq mille marcs d'argent. D'autres conditions étaient prévues si le comte venait à mourir, la même dot serait apportée au fils du roi par la cadette.

(1) Voir Bouguert, *Rec. hist. des Comtes*, t. XIII, p. 148, note (b).

Le roi d'Angleterre et le comte promirent d'observer cette convention. De nombreux seigneurs de Savoie prirent le même engagement. L'archevêque de Tarentaise, les évêques de Genève et de Maurienne, ainsi que l'abbé de Saint-Michel de la Cluse, jurèrent sur l'Évangile d'excommunier le comte, au gré du roi, s'il manquait à ses engagements.

De l'autre côté les seigneurs prêtèrent également serment pour le roi. Celui-ci devait verser sur-le-champ la somme de mille marcs d'argent au comte ; pour parfaire ensuite la somme fixée de cinq-mille marcs, au moment de la célébration du mariage, qui ne pouvait avoir lieu encore, en raison du jeune âge des deux fiancés, qui n'avaient que huit ans à peine.

Le mariage n'eut pas lieu. Alix mourut l'année suivante. On ne sait pourquoi Jean sans Terre renonça à toute alliance avec la maison de Savoie, pour épouser plus tard la fille du duc de Gloucester.

A cette époque, en 1173, les Chartreux vinrent s'installer non loin de la Rochette, dans cette partie de la Savoie propre qui était alors rattachée au diocèse de Grenoble. L'histoire ne dit pas si Pierre de Tarentaise eut quelque part dans cette fondation. Quoi qu'il en soit les Chartreux du Val-Saint-Hugon, c'était le nom de la nouvelle maison, ne furent pas sans avoir la visite du saint qui, nous dit la chronique (1), allait animer à la piété les fils de saint Bruno.

(1) LE COUREUX, *Ann. ord. Cartus.*, t. II, p. 381.

le Père des pauvres songeait à se défaire de ses chevaux, dont le prix servirait à soulager les malheureux.

Comme il faisait part de ce projet à Henri, l'abbé d'Hautecombe, ajoutant qu'il était résolu à faire à pied la visite de son diocèse, l'abbé lui fit remarquer que s'il lui fallait un jour voyager au loin, à l'âge qu'il avait, il ne pouvait se passer d'équipage. Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva un envoyé du pape, qui confiait à l'archevêque la mission de se rendre auprès des rois de France et d'Angleterre, pour rétablir entre eux la paix. Un mot du pape, et voici que notre saint, tournant le dos à tous ses projets de vie paisible, se remit en route.

Le roi de France et le roi d'Angleterre étaient alors en guerre. La rivalité déjà ancienne entre les deux princes s'était encore accrue par le mariage d'Henri II avec Éléonore. Le duché d'Aquitaine, que lui apportait celle-ci, venait s'ajouter aux possessions que le roi d'Angleterre avait déjà sur le continent et le rendait maître de la moitié du territoire de la France. Déjà quand Henri II avait tenté de s'emparer du comté de Toulouse, qu'il revendiquait aussi comme appartenant à sa femme, Louis VII était accouru avec son armée pour défendre sa sœur Constance, femme du comte de Toulouse, et force avait été au roi d'Angleterre de renoncer à ses projets. Enfin la défense prise par le roi de France de l'archevêque de Cantorbéry, obligé d'abandonner son église, avait ajouté encore au désaccord. La lutte entre Henri II et saint Thomas, qui prit naissance au sujet des constitutions de Clarendon, en 1164, avait abouti à l'exil du prélat. Celui-ci s'était réfugié en France, et sur les désirs du pape et l'invitation de Guichard, abbé de Pontigny, il s'était retiré dans l'abbaye cistercienne.

## CHAPITRE IX

### L'ARBITRE DES PRINCES

L'archevêque de Tarentaise est délégué par le pape pour négocier la paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre. — Henri II en guerre avec ses fils. — Le roi de France se joint à eux. — Efforts du pape pour ramener la paix. — Pierre part pour la Normandie où se trouvent les princes. — Son arrêt à Preully. — Miracles accomplis en ce lieu. — Passage du saint à Corbell, à Yerres, à Paris. — Il rencontre les princes à Chaumont-en-Vexin. — Une trêve est signée pour permettre les négociations. — Les filles du roi de France retenues à la cour d'Angleterre. — Pierre et les rois. — Miracles qu'il accomplit en leur présence. — Il impose les cendres au roi d'Angleterre, à Mortemer. — Vains efforts pour ramener la paix. — La guerre recommence après Pâques.

A lire le récit des séjours du saint en Chartreuse, à lire le règlement de partage des biens qu'il y fit de son diocèse, qui est le grand acte de sa carrière d'évêque, on voit que le prélat, après une vie mouvementée et peu compatible avec le recueillement qu'il aimait, ne songeait plus qu'à se préparer à paraître devant Dieu.

Sentant venir l'âge, son désir était de demeurer au milieu de ses ouailles, ne s'occupant plus que de son diocèse, avec la possibilité d'aller, de temps en temps, se retremper dans la solitude du cloître, pour ne songer qu'à son salut. Il se persuadait qu'on n'aurait plus recours à lui pour des affaires au-dessus des forces d'un vieillard. En conséquence

Aux lettres du roi d'Angleterre qui le pressaient de ne pas tolérer l'archevêque plus longtemps sur ses terres, le roi de France était resté sourd. Bien plus, quand le malheureux prélat, cédant aux menaces d'Henri II, portées devant le Chapitre Général de Cîteaux, en 1166, se vit obligé de quitter l'asile qu'il avait trouvé auprès des moines, le roi de France lui offrit pour refuge l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, où il le visitait souvent, avec toutes sortes de marques d'honneur. Le meurtre du saint, après un semblant de paix, au pied même des autels, le 29 décembre 1170, par les gens du roi d'Angleterre, vint mettre le comble à l'indignation soulevée par la conduite d'Henri II dans toute cette affaire.

D'un autre côté, le fils du roi d'Angleterre, Henri Courtmanel, couronné quelque temps auparavant, venait de quitter la cour d'Angleterre. Soit qu'il n'eût pu obtenir du roi son père les places fortes qu'il convoitait en Normandie, soit qu'il fût mécontent des promesses faites à Jean sans Terre, son jeune frère, à l'occasion de ses fiançailles avec la fille du comte de Savoie, soit encore qu'il prit prétexte du meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, le fait est que le petit roi d'Angleterre, comme on l'appelait, s'évada la nuit et se réfugia à la cour de France ; suivi de sa mère, de ses frères Richard et Geoffroy, ainsi que de plusieurs grands du royaume. Là avec le roi de France, ils formèrent une ligue contre Henri II. Bientôt vinrent se joindre à eux Guillaume, roi d'Écosse, et Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Peu après Louis VII passa en Normandie, et les fils du roi d'Angleterre portèrent la guerre en Aquitaine, tandis que le roi d'Écosse entra en Angleterre et que la flotte flamande appareillait.

Henri II, dans son malheur, fut persuadé que cette révolte des siens était le châtement que Dieu lui envoyait pour sa conduite à l'égard de saint Thomas de Cantorbéry. Avant de se mettre en campagne, il se rendit sur le tombeau du martyr, et confessa que par ses paroles imprudentes, il avait été en quelque sorte la cause du meurtre de l'archevêque. Il reçut publiquement la discipline, promit de se croiser et reçut l'absolution.

Dans la guerre qu'il mena, il ne tarda pas à remporter succès sur succès, soit en Angleterre, soit en Normandie ; offrant cependant la paix à ses enfants. Il en écrivit au pape pour le supplier d'intervenir auprès d'eux et du roi de France, pour mettre fin à la guerre. Le pape, arbitre né de la paix entre les princes, devait la souhaiter d'autant plus que les choses d'Orient, qui depuis quelque temps déjà n'allaient pas bien, commençaient à se gêner tout à fait. Le sultan d'Égypte Saladin venait d'entrer en Palestine, où il avait déjà pris Gaza ; cependant que Noradin, sultan de Syrie, marchait sur Antioche, dévastant tout sur son passage. Pour comble de malheur, le roi de Jérusalem Amaury, qui résistait courageusement à ces deux ennemis, venait de mourir, laissant pour lui succéder son fils Baudouin IV, âgé de treize ans à peine et malade.

Les lettres que le pape écrivit à ce sujet à Henri, archevêque de Reims, que nous connaissons déjà, sont là pour témoigner de ses inquiétudes. Dans l'une de ces lettres, datée du 28 août 1173 (1), nous apprenons que le

(1) V. BOUQUET, *Rec. hist. Gaules*, t. XXV, p. 397 ; MARTÈNE, *Ampl. Coll.*, t. II, col. 989 ; *Patr. Lat.*, t. CC, col. 962.

pape venait de déléguer Pierre de Tarentaise, Ponce de Clermont, ancien abbé de Clairvaux, Alexandre abbé de Cliteaux, le prieur de Chartreuse et le Grand Maître du Temple pour négocier la paix.

Cependant l'archevêque de Tarentaise était déjà en route, gagnant la Normandie, où se trouvaient les princes. Les forces du vieillard allaient bientôt le trahir : avant même d'avoir pu atteindre Paris, il fut obligé de s'arrêter au monastère cistercien de Preuilly, au diocèse de Sens, où la maladie le retint un mois durant. La réputation qu'il avait à cette époque était telle que de tous les environs on accourait pour voir le saint. Des pauvres, des malades arrivaient en foule pour implorer secours et guérison. Le cellérier du monastère ne voyait pas sans inquiétude affluer à la porte ces foules, chaque jour plus nombreuses, à qui il fallait bien donner à manger. « Ne vous inquiétez pas » de la distribution des victuailles, lui dit le saint ; Dieu « bénira vos greniers et vous connaîtrez la puissance de « celui qui multiplie, quand il veut, ce qu'on distribue pour « la gloire de son nom ». Le boulanger du monastère s'aperçut bientôt qu'au lieu d'être obligé de doubler les fournées, la quantité ordinaire de pain suffisait à nourrir tout le monde. Le souvenir de cette multiplication miraculeuse se conserva à Preuilly ; et au xviii<sup>e</sup> siècle, quand Dom Martène visita le monastère, au cours de son fameux voyage littéraire (1), la mémoire de saint Pierre de Tarentaise y était encore vivace. Cependant par l'intercession du saint, quantité de malades obtenaient leur guérison. Un noble des environs courut chercher son fils aveugle pour le con-

duire à Preuilly. Et voici que l'enfant fut guéri, avant même qu'ils fussent arrivés au monastère. Chemin faisant, dans la foule de ceux qui revenaient, quelqu'un leur avait donné du pain béni par le saint. Plein de foi, prenant un peu de mie, le père en frota les yeux de son fils, invoquant en même temps le nom de Dieu et celui du saint archevêque ; et les yeux de l'aveugle s'ouvrirent. Le père et le fils n'en continuèrent pas moins leur chemin ; et quand ils arrivèrent, ce fut pour raconter au saint ce qui venait de se passer, et lui rendre grâce pour la guérison obtenue.

Quand il fut rétabli, l'archevêque se remit en route. Les officiers du roi de France vinrent à sa rencontre jusqu'à Corbeil, où il fut traité avec de grandes marques d'honneur ; et ce fut dans une maison royale que dut se résigner à descendre l'humble serviteur du Christ. Là comme ailleurs, on accourut pour voir le saint ; si bien qu'il ne trouvait plus le temps de prendre le repos que, tout ensemble, réclamaient sa mauvaise santé et les fatigues du voyage.

Un des officiers du roi avait une fille boiteuse de naissance dont il implora la guérison. Sur l'intercession du saint, l'usage de ses membres lui fut rendu.

Continuant sa route, l'archevêque, en sortant de Corbeil, alla visiter l'abbaye d'Yverres. Ce monastère de filles de l'ordre de saint Benoît avait été fondé vers 1130, avec des éléments tirés de diverses communautés. C'est ainsi qu'on y trouvait quelques religieuses d'Argenteuil, dont la communauté, gouvernée par la fameuse Héloïse, avait été dispersée peu de temps auparavant par Suger, qui, faisant valoir les droits de Saint-Denis sur la maison, y avait fait rentrer ses religieuses.

Geoffroy d'Hautecombe ne nous dit pas comment saint

(1) MARTÈNE, *Voyage littéraire*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, p. 81.

Pierre fut appelé à visiter cette abbaye. La réputation seule du saint aurait suffi sans doute pour l'y faire inviter ; mais il semble plus probable que c'est plutôt à titre de Cistercien qu'il s'y rendit. En effet, l'évêque de Paris Étienne de Senlis, qui avait présidé à la fondation d'Yerres, avait confié la rédaction de ses constitutions à Hugues de Maçon, évêque d'Auxerre, premier abbé de Pontigny, cousin de saint Bernard et entré avec lui à Cîteaux. On ne sera pas étonné après cela d'apprendre que l'abbaye d'Yerres, quoique bénédictine, observait bon nombre de points de la règle de Cîteaux (1). Ajoutez que dans le conseil chargé du choix de l'abbesse, figurait l'abbé de Notre-Dame-du-Val, abbaye cistercienne située au diocèse de Paris, non loin de l'Isle-Adam.

Pendant son séjour à Yerres, l'archevêque, par ses prières, obtint des guérisons. C'est ainsi que deux sourds recouvrèrent l'usage de l'ouïe. Il guérit aussi un malheureux, paralysé de la moitié du corps, aux membres arides, comme on disait alors ; *aridae manus et pedis restituit sospitatem* (2). On lui amena aussi deux jeunes enfants qui, la nuit venue, étaient incapables de plus rien voir, comme si un voile leur eût couvert les yeux. Après leur avoir imposé les mains, le prélat les fit entrer, de nuit, dans l'oratoire, où ils virent fort bien une chandelle allumée ; et depuis lors ils purent voir en tout temps aussi bien que n'importe qui. Ces trois derniers miracles, nous dit Geoffroy, furent accomplis en moins d'une heure, sous les yeux mêmes des moniales, qui

(1) MANNIGUE en fait même une abbaye cistercienne, *Ann. Cist.* an. 1159, X, 9 ; t. I, p. 247.

(2) *AA. SS. Boll.*, Mai t. II, p. 331 E.

chantaient des cantiques d'action de grâces après chaque guérison.

Longtemps le souvenir du saint archevêque se conserva dans la maison. Les annales de l'abbaye relatent ses miracles ; et son nom est inscrit dans l'obituaire. On y trouve même le nom de son père, de sa mère Seiburge ou Sainte-burge, que l'on ne connaît que par ce document ; ainsi que de deux de ses frères, dont l'un, Guillaume, ne nous est connu que par là (1).

Poursuivant sa route, saint Pierre atteignit bientôt Paris, où lui furent données de grandes marques d'honneur. Un noble de la ville, nommé Eudes, qui depuis trois ans tombait dans des crises d'épilepsie, fut guéri par ses prières ; et en signe de reconnaissance s'attacha à ses pas pendant plusieurs jours.

Tirant sur la Normandie, le saint archevêque arriva à Chaumont-en-Vexin, où les princes l'attendaient. Du plus loin qu'il l'aperçut, le petit roi d'Angleterre descendit de cheval et courut à sa rencontre. Il se jeta aux pieds du saint et le pria de lui céder sa coule, toute lacerée et toute raccourcie, tant on en avait coupé de morceaux par vénération pour l'homme de Dieu, malgré sa résistance. Comme on demandait au roi de quoi pourrait bien lui servir cette loge au milieu de ses riches vêtements : « Vous parleriez « autrement, répondit celui-ci, si vous saviez de quel se- « cours a été pour les malades la ceinture que j'ai reçue du « saint, il y a quelques années » ; rappelant une entrevue qu'il avait eue avec l'archevêque, en 1167, semble-t-il, à

(1) MOLINIER, *Obituaires de la Province de Sens*. N-D. d'Yerres, IV Id. Aprilis (10 avril), et VIII Id. Augusti (6 août).

l'occasion des pourparlers de paix entre le comte de Toulouse et Humbert de Savoie.

On ne saurait préciser à quelle époque l'archevêque joignit les princes. Il semble bien qu'il était déjà en Normandie à la fin de l'année 1173, et que c'est grâce à son entremise, ainsi qu'à celle des autres légats du pape, que fut conclue à Noël une trêve entre les deux rois, qui devait courir de la Saint-Hilaire, c'est à dire du 14 janvier, jusqu'à Pâques, qui tombait, en 1174, le 24 mars.

S'il faut en croire Benoit de Peterborough, l'historien de Henri II, la première entrevue des rois avec l'archevêque de Tarentaise aurait eu lieu à Gisors dès le 24 septembre (1). Henri II y aurait offert à son fils la moitié des revenus qu'il percevait en Angleterre ainsi que quatre châteaux; ou bien, s'il préférerait rester en Normandie, tous les revenus qu'il avait dans cette province, et trois châteaux, soumettant ses offres au jugement de Pierre de Tarentaise et des autres légats, au cas où ils jugeraient bon d'y ajouter quelque chose. L'historien anglais ajoute que le roi de France rejeta ces propositions; et que, par sa faute, les négociations furent rompues. Mais on sait que de son côté le roi d'Angleterre ne facilita pas l'entente. Une lettre d'Arnould de Lisieux (2), qui servit de médiateur entre les deux rois, nous apprend que Louis VII faisait la guerre à Henri II pour trois raisons: parce que celui-ci ne voulait pas permettre à sa bru d'aller rejoindre le roi son mari; parce qu'il soulevait contre lui ses sujets depuis les

(1) V. Bouguer, *Rec. hist. Gaules*, t. XIII, p. 156; *Patr. Lat.*, t. CCI, col. 95.

(2) V. *Patr. Lat.*, t. CCVII, col. 446-47.

montagnes d'Auvergne jusqu'au Rhône; enfin parce qu'il avait reçu l'hommage du comte de Toulouse.

Au premier rang de ces griefs figure le refus qu'opposait Henri II, malgré de nombreuses réclamations de laisser Marguerite, sa bru, rejoindre le jeune roi à la cour de France. Le roi d'Angleterre retenait en effet à sa cour, contre toute règle de justice et d'honnêteté, les deux filles du roi de France dont l'une, Marguerite, était mariée à Henri Courmantel, et l'autre Alix, fiancée à Richard Cœur de Lion.

Louis VII et les deux fils de Henri II en avaient porté leurs plaintes devant le pape. Dans une lettre que le souverain Pontife adressait aux archevêques, évêques et abbés d'Angleterre (1), on lit que Pierre de Tarentaise, Ponce de Clermont, et le prieur de Chartreuse, ceux-là mêmes qui avaient reçu mission de faire la paix, étaient chargés de signifier au roi d'avoir à relâcher dans les quarante jours les deux jeunes princesses. Passé ce délai, la province où celles-ci se trouvaient détenues, ainsi que celle où on les transporterait, et aussi longtemps qu'elles y demeureraient, se verraient privées de tout office divin et des sacrements; hormis le baptême aux nouveaux-nés et l'absolution aux moribonds. Les destinataires de la lettre étaient chargés d'exécuter les censures.

Il est question dans cette lettre des filles du roi de France, épouses des fils du roi d'Angleterre, *uxores eorum, filias videlicet carissimi in Christo filii nostri Ludovici*. Il semble qu'on ne peut entendre ici qu'au sens large le terme d'épouse, *uxor*. Marguerite de France épousa, en effet, en 1160,

(1) V. Bouguer, *Rec. hist. Gaules*, t. XV, p. 940; *Patr. Lat.*, t. CC, col. 965.

à l'âge de trois ans le jeune Henri, âgé de sept ans ; mais on ne sache pas que la jeune Alix, qui fut, en effet, promise à Richard, troisième fils du roi, et qui se trouvait alors à la cour d'Angleterre, ait jamais été l'épouse de ce prince ; elle lui fut seulement « convenancée », comme dit la chronique de Normandie (1).

Henri II resta sourd aux avertissements des légats et aux menaces du pape ; et il est permis de croire que cette attitude compta pour beaucoup dans la rupture des négociations (2).

Quoiqu'il en soit, il semble bien que tout fut tenté pour rétablir la paix, et que les entrevues des légats avec les princes furent nombreuses. Si elles restèrent sans résultat, on ne peut que dire, avec les chroniques (3), que ce sont les péchés des hommes qui en furent la cause.

Quant à Geoffroy, passant sous silence tout ce qui fit l'objet des négociations, il se borne à nous raconter les miracles du saint.

Un jour qu'il était en conférence avec les rois, une femme traînant après elle sa fille, muette de naissance, et se souciant peu de graves questions qui se traitaient, *suum magis*

(1) V. Bouquet, *Rec. histor. Gaules*, t. XIII, p. 255 E.

(2) On sait quels soupçons affreux fit naître la conduite du roi à l'égard de la jeune princesse. Ils n'étaient que trop fondés. Comme plus tard Philippe-Auguste rappelait à Richard Cœur de Lion sa promesse de mariage avec Alix, sa sœur, il s'attira cette réponse : *Sorem tuam... duere nequeo in uxorem, quia pater meus cognovit eam, generans ea ea filium*. V. *Bened. Peterburg.*, *Vita Henrici II*, dans Bouquet, *Rec. hist. Gaules*, t. XVII, p. 515 D.

(3) V. *Sigeberti Gemblacensis Chronica, auctarium Roberti de Monte*, anno 1174, dans Bouquet, *Rec. hist. Gaules*, t. XIII, p. 318 ; *Patr. Lat.* t. CLIX, col. 519.

*et filiae suae incommodum sentiens quam regum inimicitias vel pericula reputans* (1), s'efforçait de fendre la foule pour approcher le prélat. Celui-ci, même en compagnie des princes et quelle que soit l'importance des intérêts en jeu, n'en était pas moins attentif à la misère. Il s'approcha de la pauvre mère, et, après avoir prié, fit le signe de la croix sur la langue et sur les lèvres de son enfant, qui se mit aussitôt à parler.

Sur ces entrefaites une jeune fille présenta au saint sa mère boiteuse, qu'on avait amenée sur un âne. Le prélat fit le signe de la croix sur les reins de la malade ainsi que sur ses membres inertes. Il la fit ensuite descendre de sa monture, tout en invoquant la miséricorde de Dieu. Peu après, comme l'enfant disait à sa mère de remonter sur l'âne pour s'en aller, « Conduis-le plutôt, dit-elle, conduis-le et passe devant ; je vais essayer de suivre en marchant ». Et c'est ce qu'elle fit en effet, à l'admiration de tous.

Un autre jour, comme l'archevêque s'entretenait avec le roi de France, le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, une grande foule les entourait. Une femme, portant dans les bras un enfant de douze ans aveugle, faisait des efforts pour s'approcher du saint, mais les officiers royaux l'empêchaient de passer. L'archevêque s'en aperçut et la fit approcher. Prenant alors familièrement les cheveux de l'enfant qui était aveugle depuis cinq ans et le caressant, il lui demanda ce qu'il voulait : « Que je voie, Seigneur ! » *« Domine, ut videam ! »* répondit l'enfant, tout comme l'aveugle de Jéricho. Le prélat lui mit alors un denier dans la main, et, de ses doigts mouillés de salive, lui traga le signe

(1) *AA. SS. Boll.*, Maii t. II, p. 331 A.

de la croix sur la tête et sur les yeux, en faisant une courte prière. La foule se tait, les princes suspendent leur entretien, on se demande si ce n'est pas un jeu. Cependant, peu à peu, la vue revient à l'enfant ; il regarde le denier qu'il a dans la main, puis tout autour de lui ; et tout joyeux il s'écrie : « Je vois, ma mère ; je vois les hommes et tout ce qu'il y a là ». Et tandis que la mère se jetait aux pieds du saint et que, tout comme elle aurait fait devant l'autel, elle se mettait à remercier Dieu, le roi de France se prosternait devant l'enfant, lui baisait le front et les yeux, adorant Dieu dans ce miracle dont il voulait se porter garant.

Cependant le temps du carême approchait. Notre saint voulut-il commencer dans le cloître, au milieu de ses frères d'autrefois, ce saint temps de pénitence ? On ne saurait le dire. Quoi qu'il en soit, il se trouvait au monastère cistercien de Mortemer, tout proche de Rouen, pour le jour des cendres, la tête du Carême, ou mieux la tête du jeûne, *caput jejunii*, comme on disait alors, qui tombait en cette année 1174, le 6 février.

Profitant de la présence de l'archevêque, les moines lui firent bénir et imposer les cendres. Le roi d'Angleterre et sa suite, qui étaient venus au monastère pour la cérémonie, les reçurent ainsi de sa main (1). Là encore, par son inter-

(1) On ne croit pas devoir suivre ici la légende reçue par de nombreux auteurs, d'après le texte des Bollandistes qui nous représente saint Pierre imposant les cendres aux rois de France et d'Angleterre : *imposuit etiam cineres benedictos capiti regis Angliæ et Francorum* (AA. SS. Boll., Maii t. II, p. 331 C).

La légende du manuscrit de Troyes : *Capiti regis Angliæ et suorum*, qui est aussi celle de Manrique, reproduite par Le Nain, semble préférable. Le monastère de Mortemer était situé sur les terres du roi

cession, fut guéri un soldat qui, blessé longtemps déjà auparavant d'un trait de baliste à la tempe, ne voyait plus que d'un œil.

Avec le Carême prit fin la trêve conclue entre les rois. On a vu qu'ils ne parvinrent pas à s'entendre. La guerre recommença après Pâques ; et Henri II se hâta de repasser en Angleterre, embarquant avec lui, malgré les avertissements du pape, les deux jeunes princesses qu'il continuait de tenir sous bonne garde.

Les saints n'agissent que pour la gloire de Dieu. Souvent ils ne connaissent pas sur cette terre le résultat de leurs efforts, Dieu leur réservant les seules récompenses éternelles.

Tout comme notre saint quitta ce monde sans que fût terminé le schisme à l'apaisement duquel il avait tant travaillé ; ainsi quand la mort vint le surprendre, ses démarches auprès des rois étaient sans résultat. Ce n'était qu'en

d'Angleterre, qui l'avait comblé de ses largesses, ainsi que sa mère la reine Mathilde. Il est plus probable que le roi de France resta chez lui.

La chronique d'Albéric des Trois-Fontaines ne parle que du roi d'Angleterre : *In capite jejunii imposuit cineres benedictos capiti regis Angliæ apud Mortuum-mare*, dans BOUGUER, *Rec. hist. Gaules*, t. XIII, p. 708 ; d'après HÉLINAUD DE FROIDMONT, *Chronicon*, ann. 1165, dans *Patr. Lat.*, t. CCXII, col. 1066.

Un passage qu'on lit dans l'*Historia miraculorum post obitum col-leclæ* qui fut présentée à Alexandre III, puis à Lucius III, confirme cette opinion. Voici ce qu'on y lit : *Post hæc venit [Petrus] ad illustrè cenobium quod Mortuum-mare dicitur, locuturus cum Henrico seniore rege Angliæ qui illuc multorum frequentia Magnatum stipatus advenit*. V. AA. SS. Boll., Maii t. II, p. 340 D. Les négociations de paix appelaient saint Pierre auprès du vieux roi d'Angleterre, comme aussi la mission particulière qu'il avait reçue du pape au sujet des jeunes princesses de France.

de la croix sur la tête et sur les yeux, en faisant une courte prière. La foule se tait, les princes suspendent leur entretien, on se demande si ce n'est pas un jeu. Cependant, peu à peu, la vue revient à l'enfant ; il regarde le dernier qu'il a dans la main, puis tout autour de lui ; et tout joyeux il s'écrie : « Je vois, ma mère ; je vois les hommes et tout ce qu'il y a là ». Et tandis que la mère se jetait aux pieds du saint et que, tout comme elle aurait fait devant l'autel, elle se mettait à remercier Dieu, le roi de France se prosternait devant l'enfant, lui baisait le front et les yeux, adorant Dieu dans ce miracle dont il voulut se porter garant.

Cependant le temps du carême approchait. Notre saint voulut-il commencer dans le cloître, au milieu de ses frères d'autrefois, ce saint temps de pénitence ? On ne saurait le dire. Quoi qu'il en soit, il se trouvait au monastère cistercien de Mortemer, tout proche de Rouen, pour le jour des cendres, la tête du Carême, ou mieux la tête du jeûne, *caput jejunii*, comme on disait alors, qui tombait en cette année 1174, le 6 février.

Profitant de la présence de l'archevêque, les moines lui firent bénir et imposer les cendres. Le roi d'Angleterre et sa suite, qui étaient venus au monastère pour la cérémonie, les reçurent ainsi de sa main (1). Là encore, par son inter-

(1) On ne croit pas devoir suivre ici la leçon reçue par de nombreux auteurs, d'après le texte des Bollandistes, qui nous représente saint Pierre imposant les cendres aux rois de France et d'Angleterre : *imposuit etiam cineres benedictos capiti regis Angliæ et Francorum* (A. A. SS. Boll., Maii t. II, p. 331 G).

La leçon du manuscrit de Troyes : *Capiti regis Angliæ et suorum*, qui est aussi celle de Manrique, reproduite par Le Nain, semble préférable. Le monastère de Mortemer était situé sur les terres du roi

cession, fut guéri un soldat qui, blessé longtemps déjà auparavant d'un trait de baliste à la tempe, ne voyait plus que d'un œil.

Avec le Carême prit fin la trêve conclue entre les rois. On a vu qu'ils ne parvinrent pas à s'entendre. La guerre recommença après Pâques ; et Henri II se hâta de repasser en Angleterre, embarquant avec lui, malgré les avertissements du pape, les deux jeunes princesses qu'il continua de tenir sous bonne garde.

Les saints n'agissent que pour la gloire de Dieu. Souvent ils ne connaissent pas sur cette terre le résultat de leurs efforts, Dieu leur réservant les seules récompenses éternelles.

Tout comme notre saint quitta ce monde sans que fût terminé le schisme à l'apaisement duquel il avait tant travaillé ; ainsi quand la mort vint le surprendre, ses démarches auprès des rois étaient sans résultat. Ce n'était qu'en

d'Angleterre, qui l'avait comblé de ses largesses, ainsi que sa mère la reine Mathilde. Il est plus probable que le roi de France resta chez lui.

La chronique d'Albéric des Trois-Fontaines ne parle que du roi d'Angleterre : *In capite jejunii imposuit cineres benedictos capiti regis Angliæ apud Mortuum-mare*, dans BOUVIÈRE, *Rec. hist. Gaules*, t. XIII, p. 708 ; d'après HELINAND DE FROIDMONT, *Chronicon*, ann. 1165, dans *Patr. Lat.*, t. CCXII, col. 1066.

Un passage qu'on lit dans l'*Historia miraculorum post obitum collecta* qui fut présentée à Alexandre III, puis à Lucius III, confirme cette opinion. Voici ce qu'on y lit : *Post hæc venit Petrus ad illustris canonium quod Mortuum-mare dictum, locutus cum Henrico seniore rege Angliæ qui illic multorum frequentia Magnatum stipatus advenit*. V. A. A. SS. Boll., Maii t. II, p. 340 D. Les négociations de paix appelaient saint Pierre auprès du vieux roi d'Angleterre, comme aussi la mission particulière qu'il avait reçue du pape au sujet des jeunes princesses de France.

apparence : deux jours après sa mort, le 16 septembre 1174 tant de voyages et de travaux aboutirent enfin à la paix entre le roi d'Angleterre et ses fils (1), suivie bientôt de celle que conclurent Louis VII et Henri II, qui prirent la croix ensemble en 1177.

---

(1) V. *Instrumentum concordiae inter Henricum et filios suos*, dans Bouquet, *Rec. hist. Gaules*, t. XVI, p. 651.